

UNE "MOTTE FEODALE" A GOURIN

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le signaler précédemment, notre région est particulièrement riche en vestiges médiévaux, qui jusqu'à présent n'ont guère été étudiés. La tâche la plus urgente dans ce domaine, serait de répertorier ces vestiges, et d'établir pour chacun d'eux une fiche signalétique aussi précise que possible.

Rédigées dans cette perspective, les quelques lignes qui suivent, ont un but bien modeste : essayer de montrer sommairement, à partir d'un exemple précis, ce qu'est une "motte féodale", et ce que révèle un examen rapide des lieux et du cadastre. Pour être intéressant, ce travail demanderait à être complété ultérieurement sur divers points tels que mesures précises, relevé topographique, photographies.

1) DECOUVERTE

Nous nous sommes rendus sur les lieux, guidé par la toponymie. En effet, comme c'est le cas dans bien des régions, le nom même du village, la Motte (en breton "Ar Vouden"), correspond fréquemment à l'existence sur le terrain de vestiges d'ouvrages défensifs. Dans le cas qui nous concerne, nous avons trouvé, au coeur même du village, une éminence apparemment artificielle, et présentant tous les caractères d'une "motte féodale" assez bien conservée.

2) LOCALISATION

Le Village de "La Motte", est situé dans la partie occidentale de la commune de Gourin (Morbihan) (1), au pied des contreforts méridionaux des Montagnes Noires, à environ 0,500 km de la route départementale n° 1, qui mène à Quimper.

Carte 1:50 000 Gourin
Coordonnées UTM VU523328
Cadastre Section N 541

3) DESCRIPTION ET ETAT DES LIEUX

En partie dissimulée à l'ouest par des bâtiments d'exploitation agricole, la motte, nettement dégagée dans sa partie orientale, est bien visible du petit chemin de terre qui la contourne. Elle se présente sous la forme d'une éminence circulaire d'environ 20 m de diamètre au sommet. Vers l'Est, elle domine le pré voisin de 4 m environ, cependant qu'à l'ouest elle est ceinturée sur la moitié de son pourtour par un fossé aux formes relativement fraîches (2).

Le sommet est plat, et porte dans sa partie Nord-Est, des restes de construction partiellement visibles, qui seraient ceux d'un ancien oratoire, apparent sur le cadastre du siècle dernier.

- (1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Pontivy
- (2) Fig. 1
- (3) Fig 2

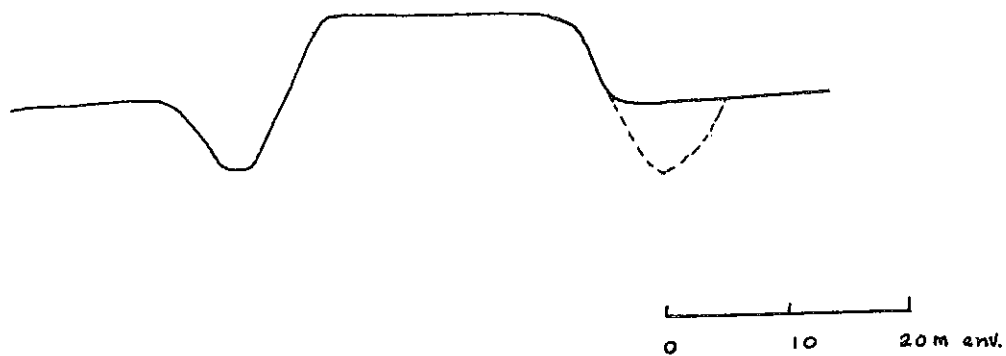


Fig. 1 Coupe schématique Ouest-Est

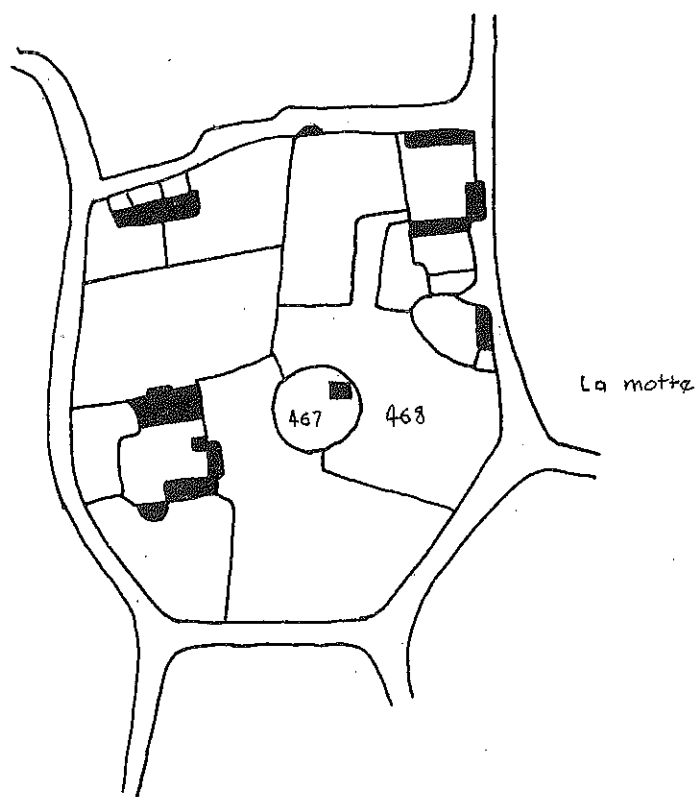


Fig. 2 Extrait du plan cadastral de Gourin, section N (XIX^e siècle)

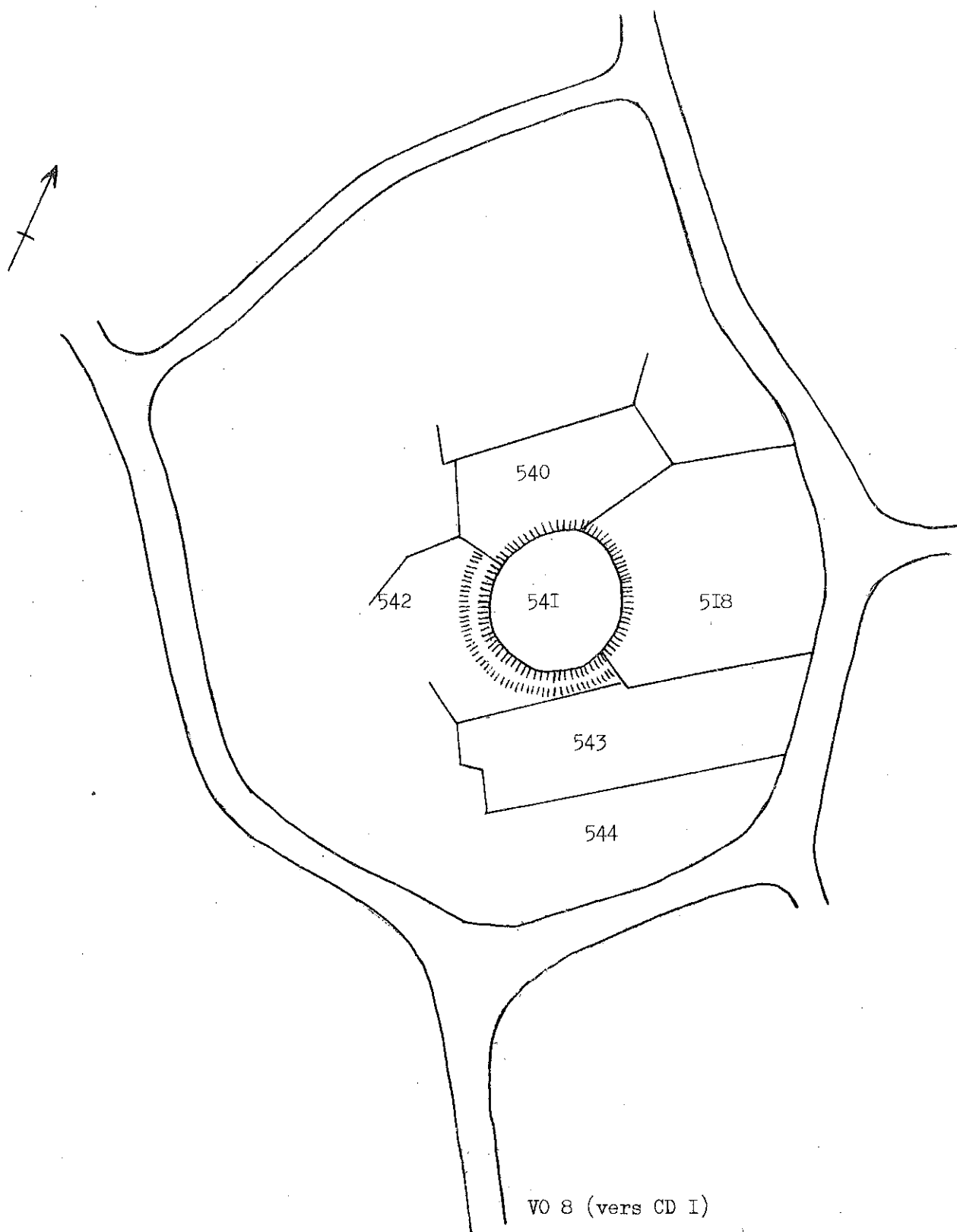


Fig. 3 (d'après le plan cadastral rénové, section N, échelle 1:1250)

4) EXAMEN DU CADASTRE

L'étude du cadastre doit nécessairement compléter l'examen des lieux, car elle permet de recueillir des informations particulièrement importantes. Dans le cas de la motte de Gourin, l'examen du plan cadastral nous amène à formuler un certain nombre de remarques intéressantes :

- la forme caractéristique de la parcelle 467, correspondant à la motte proprement dite.

- le tracé des chemins desservant le village, qui ceinturent ce dernier, et déterminent une aire de forme assez régulière autour de la motte, pourrait révéler le tracé d'une enceinte disparue, et primitivement destinée à clore la "basse-cour" entourant la motte. Celle-ci ne constituait, en effet, le plus souvent, qu'une partie d'un ensemble défensif plus vaste, qui a fréquemment disparu dans le paysage actuel, mais dont le cadastre permet parfois de restituer les grandes lignes.

- l'absence de fossé à l'Est pourrait s'expliquer par la disposition des parcelles entourant la motte : la coïncidence des limites du fossé existant avec celles des parcelles, laissant supposer un comblement de la partie orientale à un moment donné, pour les besoins de l'exploitation de cette parcelle. (4)

CONCLUSION

Nous sommes là en présence d'une motte de petites dimensions, dont les formes essentielles sont assez bien conservées, à l'exception de la moitié orientale de la douve, qui paraît avoir été comblée. Cette motte pourrait avoir constitué la partie centrale d'un ensemble défensif plus vaste, dans le cadre duquel s'inscrit le village actuel, mais que seule une étude approfondie, et peut-être des fouilles, permettrait de préciser et éventuellement de dater.

Y. RANNOU

(4) Fig. 3